



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

## **PRÉFET DE LA CREUSE**

ISSN – 0990 – 8935

Recueil des Actes Administratifs

Préfecture de la Creuse

Spécial n°17 publié le 05/08/2014

**Spécial 2014-17**

Divers

# Sommaire

## Préfecture de la Creuse

### Secrétariat Général

#### Secrétariat Général aux Affaires Départementales

- 2014213-01** - Arrêté chargeant Mme Florence TESSIOT, Sous-Préfète d'Aubusson, d'assurer la suppléance de M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse du lundi 4 août 2014 au vendredi 29 août 2014 inclus. 1
- 2014217-03** - Arrêté donnant délégation de signature à Mme Hélène GIRARDOT, Directeur des Services du Cabinet du Préfet de la Creuse. 3
- 2014217-04** - Arrêté renouvelant la liste départementale des conseillers des salariés. 6

## Services Déconcentrés de l'Etat en Creuse

### Direction Départementale des Territoires

#### Service Espace Rural, Risque et Environnement

- 2014217-02** - Arrêté modificatif 08/2014 définissant les itinéraires dérogatoires permanents et temporaires autorisés pour la circulation des véhicules transportant des bois ronds 10

## Arrêté n°2014213-01

**Arrêté chargeant Mme Florence TESSIOT, Sous-Préfète d'Aubusson, d'assurer la suppléance de M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse du lundi 4 août 2014 au vendredi 29 août 2014 inclus.**

**Administration :**

Préfecture de la Creuse  
Secrétariat Général  
Secrétariat Général aux Affaires Départementales

**Signataire :** Le Préfet de La Creuse

**Date de signature :** 01 Août 2014

**Arrêté n°**  
**chargeant Mme Florence TESSIOT, Sous-Préfète d'Aubusson,**  
**d'assurer la suppléance de M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse**  
**du lundi 4 août 2014 au vendredi 29 août 2014 inclus**

**Le Préfet de la Creuse**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**VU** la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire,

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

**VU** le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie,

**VU** le décret du 30 juillet 2013 nommant M. Rémi RECIO, magistrat de l'ordre judiciaire détaché en qualité de sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Oise, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse,

**VU** le décret du 29 août 2013 nommant M. Christian CHOCQUET, préfet délégué pour la zone de défense et la sécurité auprès du préfet de la région Nord – Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense et sécurité Nord, préfet du Nord, Préfet de la Creuse,

**VU** le décret du 28 février 2014 nommant Mme Florence TESSIOT, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, sous-préfète, Sous-Préfète d'Aubusson,

**VU** la circulaire n° 01694 en date du 22 octobre 2004 de M. le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales relative aux délégations de signature au sein de l'administration préfectorale,

**CONSIDÉRANT** l'absence du département de M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse, du lundi 4 août 2014 au vendredi 29 août 2014 inclus,

**CONSIDÉRANT** que Mme Florence TESSIOT, Sous-Préfète d'Aubusson, a compétence pour assurer l'administration de l'Etat dans le département de la Creuse,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : En l'absence de M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse, Mme Florence TESSIOT, Sous-Préfète d'Aubusson, est chargée d'assurer la suppléance du lundi 4 août 2014 au vendredi 29 août 2014 inclus.

**ARTICLE 2** : Mme la Sous-Préfète d'Aubusson est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Creuse.

Fait à GUERET, le 1<sup>er</sup> août 2014

Le Préfet  
Signé : Christian CHOCQUET

## Arrêté n°2014217-03

### **Arrêté donnant délégation de signature à Mme Hélène GIRARDOT, Directeur des Services du Cabinet du Préfet de la Creuse.**

**Administration :**

Préfecture de la Creuse

Secrétariat Général

Secrétariat Général aux Affaires Départementales

**Signataire :** Le Préfet de La Creuse

**Date de signature :** 05 Août 2014

**Arrêté n°**  
**donnant délégation de signature à Mme Hélène GIRARDOT,**  
**Directeur des Services du Cabinet du Préfet de la Creuse**

**LE PREFET DE LA CREUSE**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** la loi n° 82-113 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

**VU** le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie,

**VU** le décret du 30 juillet 2013 nommant M. Rémi RECIO, magistrat de l'ordre judiciaire détaché en qualité de sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Oise, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse,

**VU** le décret du 30 août 2013 nommant M. Christian CHOCQUET, préfet délégué pour la sécurité et la défense auprès du préfet de la région Nord – Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, Préfet de la Creuse,

**VU** l'arrêté ministériel n° 12/1081/A du 8 août 2012 nommant Mme Hélène GIRARDOT, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer en qualité de Directeur des services du cabinet de la préfecture de la Creuse, à compter du 20 août 2012 jusqu'au 19 août 2014 inclus,

**VU** la circulaire du Premier Ministre du 1<sup>er</sup> juillet 2009 modifiée le 8 septembre 2009 relative au déploiement territorial de l'application CHORUS,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2012034-05 du 3 février 2012 portant réorganisation des services de la Préfecture de la Creuse,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2013247-03 du 4 septembre 2013 donnant délégation de signature à Mme Hélène GIRARDOT, Directeur des Services du Cabinet du Préfet de la Creuse,

**VU** la décision d'affectation du 16 février 2012 nommant Mme Delphine SENECHAL, Attachée d'administration, en qualité de Chef du Service interministériel de défense et de protection civiles, à compter du 16 février 2012,

**VU** la décision d'affectation du 15 novembre 2012 nommant Mme Colette JEAN, Secrétaire administrative de classe supérieure, Adjointe au Chef du Service interministériel de défense et de protection civiles à compter du 2 janvier 2013,

**VU** la décision d'affectation du 1<sup>er</sup> juillet 2013 nommant Mme Annie ALLEZY, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, Secrétaire particulière de Mme la Préfète de la Creuse, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013,

**VU** la décision d'affectation du 12 mars 2014 nommant Mme Nathalie HAGUE-BOVARD, adjointe administrative de 1<sup>ère</sup> classe détachée de la fonction publique territoriale, Secrétaire particulière de Mme le Directeur des services du Cabinet, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014,

**VU** la décision d'affectation du 23 avril 2014 nommant Mme Maryse ROBERT, Attachée d'administration de l'Etat, Chef du bureau du Cabinet, à compter du 11 août 2014,

**SUR PROPOSITION** de M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse,

## **ARRÊTE**

**Article 1er** : Délégation de signature est donnée à **Mme Hélène GIRARDOT**, Directeur des Services du Cabinet, pour signer :

- tous arrêtés, correspondances et décisions entrant dans le cadre de ses attributions,
- assurer la gestion du centre de coût PRF DCAB 023 Cabinet et dans les situations d'urgence, signer les pièces de dépense.

Sont exclus de la présente délégation :

- les propositions de nomination dans l'Ordre de la Légion d'Honneur et l'Ordre National du Mérite,
- les lettres au Président du Conseil Général suggérant la saisine éventuelle de l'Assemblée Départementale,
- les déclinatoires de compétence.

**Article 2** : Dans le cadre des permanences exercées périodiquement et en alternance avec M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse, **Mme Hélène GIRARDOT**, Directeur des Services du Cabinet, est habilitée à signer, en cas d'urgence, durant la période de permanence :

Tous arrêtés (notamment ceux relatifs à l'hospitalisation d'office), décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents à l'exception :

- des réquisitions de la force armée,
- des arrêtés de conflit et des déclinatoires de compétence.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Hélène GIRARDOT**, la délégation de signature qui lui est consentie à l'article 1 sera exercée par **Mme Maryse ROBERT**, Chef du bureau du Cabinet, excepté pour la gestion du centre de coût pour laquelle la délégation est accordée à **Mme Nathalie HAGUE-BOVARD**, Secrétaire particulière de Mme le Directeur des Services du Cabinet.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Nathalie HAGUE-BOVARD**, la délégation qui lui est consentie est accordée à **Mme Annie ALLEZY**, Secrétaire particulière de M. le Préfet.

**Article 4** : En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Hélène GIRARDOT**, délégation de signature est donnée à **Mme Delphine SENECHAL**, Chef du Service interministériel de défense et de protection civiles, pour signer dans le cadre normal des attributions du service :

- les ampliations d'arrêtés préfectoraux, copies conformes, bordereaux d'envoi,
- les notes et actes non exécutoires, demandes d'enquêtes, de renseignements ou d'avis,
- les lettres de transmission,
- les convocations des membres de jury d'examen de secourisme et les procès-verbaux d'examen.

Sont exclues de la présente délégation, les lettres à destination des élus.

**Article 5** : En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Delphine SENECHAL**, Chef du Service interministériel de défense et de protection civiles (SIDPC), délégation de signature est donnée à **Mme Colette JEAN**, Adjointe au Chef du Service interministériel de défense et de protection civiles.

**Article 6** : L'arrêté préfectoral n° 2013247-03 du 4 septembre 2013 susvisé est abrogé.

**Article 7** : M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse et Mme le Directeur des Services du Cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Creuse.

Fait à Guéret, le 5 août 2014

Le Préfet

Signé : Christian CHOCQUET

## Arrêté n°2014217-04

### **Arrêté renouvelant la liste départementale des conseillers des salariés.**

**Administration :**

Préfecture de la Creuse

Secrétariat Général

Secrétariat Général aux Affaires Départementales

**Signataire :** Le Préfet de La Creuse

**Date de signature :** 05 Août 2014



**Arrêté n°  
renouvelant la liste départementale des conseillers des salariés**

**Le Préfet de la Creuse,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

**VU** les articles L 1232-7 et suivants du code du Travail ;

**VU** les articles D 1232-4 et suivants du Code du Travail ;

**VU** l'arrêté renouvelant la liste départementale des conseillers des salariés en date du 10 août 2011 modifié par l'arrêté du 25 septembre 2013 ;

**VU** les courriers adressés aux organisations syndicales en date du 18 février 2014 et 11 juin 2014;

**VU** le courrier de Monsieur le Responsable de l'Unité Territoriale de la Creuse de la Direction Régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi en date du 04 août 2014 ;

**SUR PROPOSITION** de M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse ;

**A R R E T E :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La liste des personnes habilitées à venir assister sur sa demande un salarié lors de l'entretien préalable à son licenciement ou en cas de rupture conventionnelle, en l'absence d'institutions représentatives du personnel dans l'entreprise, est composée comme suit :

<b><u>CFE-CGC :</u></b>	
Mr CHATENDEAU Jean-Marc 1 Beausoleil 23800 La Celle Dunoise Tél : 06 07 48 28 73 Employé de banque.	

**CGT:**

<p>Mr BADDI Omar 8 rue du Docteur Brésard 23000 Guéret Tél : 06.73.98.93.28 Médiateur de proximité.</p> <p>Mr BOUSSANGE Nicolas Monterailoux 23170 Lussat Tél : 07.85.71.61.01 Agent de production.</p> <p>Mme CANET Hélène 26 Le Grand Dognon 23160 Bazelat Tél : 06.25.21.22.72 Agent SNCF.</p> <p>Mr DEPIERRE Mickael 14 Nouallaguet 23250 Saint Georges la Pougé Tél : 06.27.67.27.27 Educateur.</p> <p>Mr DUCOURTIOUX Jean Marc Les Cros 87230 Saint Amand Magnazeix Tél : 06 65 60 11 42 Technicien Méthode.</p>	<p>Mme LOUIS Lydie 3 Cheizet 23700 Rougnat Tél : 06 45 74 13.38 Agent de distribution.</p> <p>Mr MATHIVERT Dominique 16 rue Saint Sevrin 23120 Vallières Tél : 06.31.26.67.83 Agent de fabrication.</p> <p>Mme MAURY Andrée 41 rue de la Liberté 23000 Guéret Tél : 06.79.69.85.59 Auxiliaire de vie.</p> <p>Mme PETIT Colette 43 rue Bernard Triclot 23000 Guéret Tél : 05.55.51.97.44 Agent vidéocodage.</p>
--	--

**CFDT:**

<p>Mr BRUNIE Eric Maison des Associations 11 rue de Braconne 23000 Guéret Tél : 06 77 37 77 19 Inspecteur.</p> <p>Mr CHEYPE Thierry 14 La Charse 23150 St Yrieix les Bois Formateur Tél : 06 22 97 03 55</p> <p>Mme FLAMENT Brigitte 2 Le Lombarteix 23100 La Courtine Tél : 06 33 28 33 33 Aide médico Psychologique.</p>	<p>Mr HUMBERT André 10 Villemome 23380 Glénic Tél : 05 55 81 94 59 Educateur spécialisé.</p> <p>Mme MERITET Nadine Glane 23000 ST Sulpice le Guérétois Tél : 06 74 76 30 93 Technicienne.</p> <p>Mme WORM Peggy Fougères 23300 Saint Agnant de Versillat Tél : 06 86 56 49 80 Aide médico psychologique</p>
--	---

<b><u>CFTC :</u></b>	
Mr PETIT- PIERRE Hervé 3 place Louis Caillaud 23320 Bussiere- Dunoise Tél : 05 55 81 62 64 Employé de collectivité.	Mr BAJOU Philippe 1 Peuguefier 23160 St Sébastien Tél : 06 52 54 93 37 Employé de la Poste.
<b><u>FO :</u></b>	
Mr COUTY Michel Crouzat 23130 Issoudun Létrieux Tél : 06 35 44 79 87 Retraité.  Mme FILLORD Véronique 3 rue de la Couture 23170 Chambon sur Voueize Tél : 05.55.82 84 18 Aide soignante.  Mr JAMET Francis 57 avenue du Docteur Manouvrier 23000 Guéret Tél : 05.55.61.12.37 Tél : 06.85.16.32.33 Gestionnaire du contentieux.	Mme MARTINIE Christine Résidence Montfleury Route de Buffon 03100 Montluçon Tél : 07.89.33.42.72 Aide soignante.  Mr GÜNTHER DAVID 9 Lotissement du Sauzet 23300 La Souterraine Tél : 06.83.19.52.63 Conducteur de ligne.

**ARTICLE 2** : La durée de leur mandat est fixée à trois ans.

**ARTICLE 3** : Leur mission permanente s'exerce exclusivement dans le département de la Creuse et ouvre droit au remboursement des frais de déplacement qu'elle occasionne dans ce département.

**ARTICLE 4** : La liste prévue à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus sera tenue à la disposition des salariés concernés à l'Inspection du Travail de l'Unité Territoriale de la Creuse et dans chaque mairie de département

**ARTICLE 5** : Monsieur le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse et Monsieur le Responsable de l'Unité Territoriale de la Creuse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Creuse.

Fait à Guéret, le 5 août 2014  
Le Préfet,  
Signé : Christian CHOCQUET

## Arrêté n°2014217-02

### **Arrêté modificatif 08/2014 définissant les itinéraires dérogatoires permanents et temporaires autorisés pour la circulation des véhicules transportant des bois ronds**

**Administration :**

Services Déconcentrés de l'Etat en Creuse  
Direction Départementale des Territoires  
Service Espace Rural, Risque et Environnement

**Signataire :** Le Préfet de La Creuse

**Date de signature :** 05 Août 2014

**Arrêté modificatif 08/2014**  
**définissant les itinéraires dérogatoires permanents et temporaires**  
**autorisés pour la circulation des véhicules transportant des bois ronds**

**Le Préfet de la Creuse**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** le code de la route, notamment ses articles R433-9 à R433-16 ;  
**VU** le code de la voirie routière, notamment ses articles L 131-8 et L 141-9 ;  
**VU** le décret n° 2009-780 du 23 juin 2009 relatif au transport de bois ronds et complétant le code de la route ;  
**VU** l'arrêté ministériel du 29 juin 2009 relatif au transport de bois ronds ;  
**VU** l'arrêté préfectoral n° 2013122-14 du 2 mai 2013 définissant, pour le département de la Creuse, les itinéraires dérogatoires pour la circulation des véhicules transportant des bois ronds ;  
**VU** la délibération du Conseil Général de la Creuse du 25 mars 2013 et les avis complémentaires ;  
**VU** l'avis du Directeur Interdépartemental des Routes du Centre-Ouest du 21 avril 2010 ;  
**VU** les avis des maires des communes concernées ;  
**VU** les demandes présentées par les donneurs d'ordre du transport de bois ronds ;  
**SUR PROPOSITION** de M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse et de M. le Directeur départemental des Territoires de la Creuse ;

**ARRÊTE :**

**Article 1er**

Les documents annexés à l'arrêté préfectoral du 2 mai 2013 sus-visé sont remplacés par ceux qui sont annexés au présent arrêté préfectoral. Ces documents sont consultables sur le site internet [www.transbois-limousin.info](http://www.transbois-limousin.info), rubrique Voirie > Les arrêtés de circulation de la Creuse > Nouvel arrêté préfectoral modificatif pour la Creuse.

**Article 2**

L'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2014 modifiant l'arrêté du 2 mai 2013 sus-visé est abrogé.

**Article 3**

M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse, M. le Lieutenant-Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de la Creuse, M. le Directeur départemental de la sécurité publique de la Creuse, M. le Président du Conseil Général de la Creuse, M. le Directeur interdépartemental des routes du centre-ouest, M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, Mmes et MM les Maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Guéret, le 5 août 2014

Le Préfet,

Signé : Christian CHOCQUET